

Y a-t-il un pilote dans l'avion?

Suzanne Richard

Numéro 154, été 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1841ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Richard, S. (2009). Y a-t-il un pilote dans l'avion? *Québec français*, (154), 138-139.

LES CAHIERS DE L'AQPF

Les CAHIERS DE L'AQPF constituent une toute nouvelle section de *Québec français*. Elle présente des informations sur la vie associative, des prises de positions, des entrevues, des lettres d'opinion, des articles, tous liés aux intérêts et aux préoccupations des membres de l'AQPF. Il s'agit d'une collaboration dont l'AQPF et *Québec français* se réjouissent.

Vous avez des suggestions, des coups de cœur à raconter, des opinions à partager ?
g.dekoninck@videotron.ca

Ces Cahiers sont coordonnés par Godelieve De Koninck, membre actif de l'association depuis plus de trente ans.

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

par Suzanne Richard*

Seriez-vous tenté de prendre l'avion si on vous disait, à votre arrivée à l'aéroport, qu'un pilote sur cinq qui se trouvent sur la piste n'a pas les qualifications requises pour voler ? Accepteriez-vous de vous faire opérer pour une appendicite par un chirurgien esthétique ? Et que diriez-vous si, vous rendant chez votre garagiste pour faire débosser votre voiture, on vous disait qu'il n'y a qu'un mécanicien sur place, mais que puisqu'il a des outils – quelques marteaux et un tournevis –, il fera quand même le travail en suivant un mode d'emploi ? Ces quelques questions vous font sourire et dans chacun des cas, vous prendriez vos jambes à votre cou ? Comment se fait-il alors que l'on accepte qu'un enseignant de français du secondaire sur cinq ne soit pas formé pour enseigner la langue dans les écoles du Québec¹ ?

Des chiffres inquiétants

Cette statistique est pour le moins inquiétante dans un contexte où le ministère de l'Éducation affirme que l'enseignement de la langue est une préoccupation majeure. Le MELS multiplie en effet depuis quelques années déjà des « actions » pour soutenir le développement et l'amélioration de la maîtrise de la langue à l'école. Le Plan d'action sur la lecture à l'école², qui inclut des budgets récurrents pour l'achat de livres de bibliothèque, l'annonce d'embauche de bibliothécaires et l'organisation de camps d'été de lecture pour les enseignants est probablement le chantier le plus important en ce sens à ce jour. Si nous ne pouvons que nous réjouir de ces heureuses initiatives, nous nous inquiétons cependant des statistiques publiées dans le quotidien *Le Soleil*.

D'abord parce que pour enseigner une matière, il faut bien la maîtriser. Or, comment s'assurer que les enseignants qui sont formés pour enseigner autre chose que le français maîtrisent vraiment la langue ? Certes, ils ont, en général, réussi le test de français exigé à leur entrée en fonction dans la commission scolaire ou à l'école où ils enseignent, mais est-ce suffisant pour enseigner le français langue première à des adolescents ?

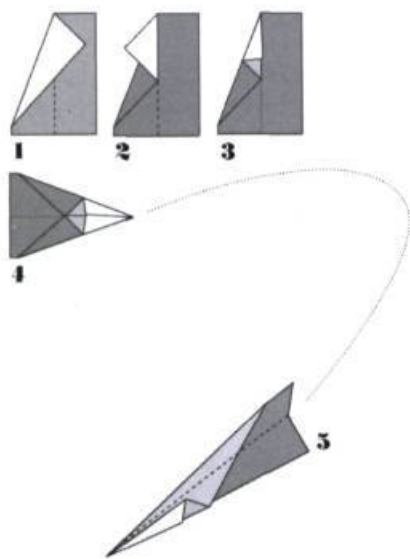
Ensuite, l'enseignement de la langue en classe de français du secondaire ne se résume pas à la maîtrise de quelques règles de grammaire. La langue est un système organisé complexe qu'il faut soi-même connaître, comprendre et analyser avant de pouvoir l'enseigner. La connaissance de la langue permet aux élèves d'écrire, mais aussi de lire et de communiquer oralement et ce, dans toutes les disciplines à l'école³.

La classe de français est justement le lieu du développement de ces compétences que sont la lecture, l'écriture et la communication orale, en plus d'être celui où l'on apprend à comprendre et à maîtriser le fonctionnement de la langue. Pour permettre ce développement, l'enseignant doit avoir une bonne connaissance des processus et des stratégies inhérents à chacune de ces compétences.

Le rapport Ouellon et les 22 mesures de la Ministre

L'an dernier, à la suite du dépôt du rapport du Comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture⁴, la ministre a annoncé vingt-deux mesures pour l'amélioration du français aux ordres d'enseignement primaire et secondaire⁵ parmi lesquelles on retrouve la mesure 19 qui stipule que « Les impacts seront analysés pour déter-

miner, s'il y a lieu, la nécessité d'ajouter des exigences particulières pour pouvoir enseigner le français à l'enseignement secondaire ». Cette mesure faisant timidement écho à la quatrième recommandation du Rapport Ouellon qui indiquait que l'enseignement du français devrait obligatoirement être assuré par une enseignante ou un enseignant de français spécialisé en français, ou par une enseignante ou un enseignant inscrit à un programme de formation continue en français. En effet, comment viser le développement de la compétence langagière si l'enseignement de la langue est confié à du personnel non qualifié? Or, un an et demi plus tard, qu'est-il advenu de cette mesure? A-t-on analysé les impacts d'une exigence particulière pour enseigner le français au secondaire? Quelle décision a été prise?



Des explications et des pistes de solution

Évidemment, des raisons expliquent cette situation. La principale est sans doute l'insuffisance du nombre d'enseignants de français par rapport aux besoins dans les écoles. Il est assurément préférable de demander à un enseignant d'une autre matière d'assumer la charge d'un groupe en français pour compléter sa tâche plutôt que de n'avoir personne pour enseigner à ces élèves, mais il faudrait s'engager à fournir à cet enseignant du soutien et du support afin de lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences concer-

nant la matière enseignée. En fait, cette formation devrait être obligatoire pour tout enseignant qui n'est pas formé dans la discipline qu'il enseigne. C'était l'essence de la recommandation 4 du Rapport Ouellon qui, jumelée aux 7^e et 8^e recommandations (qui portent toutes les deux sur la formation continue des enseignants de français), aurait pu donner lieu à une véritable politique de la formation continue des enseignants de français. L'AQPF réclame depuis longtemps une telle politique au ministère de l'Éducation⁶.

Bien que la mesure 12 qui prévoyait l'embauche de conseillers pédagogiques pour assurer cette formation continue dans les écoles ait été respectée, nous ne savons pas combien, de la centaine de nouveaux conseillers pédagogiques de français embauchés en 2008-2009 pour le secondaire, sont réellement formés en français, le MELS étant incapable de le dire. Si nous saluons le respect de cette mesure comme un pas dans la bonne direction, nous questionnons les règles et critères qui ont prévalu lors de ces engagements. Il s'agit donc d'un autre dossier que nous suivrons attentivement dans les prochains mois. □

* Présidente de l'AQPF

Notes

- 1 *Le Soleil* révélait en effet en avril dernier que, selon les statistiques du MELS, 20 % des enseignants de français du secondaire n'étaient pas formés pour enseigner cette discipline (Daphnée Dion-Viens, « Un professeur de français sur cinq n'est pas formé », *Le Soleil*, 22 avril 2009; [www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/200904/22/01-848988-un-professeur-de-francais-sur-cinq-nest-pas-forme.php].
- 2 www.meq.gouv.qc.ca/lecture/
- 3 Voir à ce propos le texte écrit en collaboration avec Louise-Isabelle Couture dans ce numéro.
- 4 MELS, 2007. [www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=219]
- 5 Voir à ce sujet l'article d'Arlette Pilote, dans *Québec français*, n° 150, et le plan d'action de la ministre [www.meq.gouv.qc.ca/ameliorationFrancais/]
- 6 Arlette Pilote, « À quand une politique de la formation continue pour les enseignants de français du Québec? Prise de position de l'AQPF », *Québec français*, n° 139 (2005).

SECTION CENTRE DU QUÉBEC

Le printemps arrive au Centre-du-Québec, amenant avec lui un vent de renouveau au conseil d'administration de la section. En effet, plusieurs nouveaux membres se sont ajoutés, soit : Isabelle St-Hilaire (vice-présidente à la pédagogie), Louise Mathon (trésorière), Caroline Gerbeau (secrétaire), Carolyne Labonté (représentante des conseillers pédagogiques) et Karène Lapointe (Représentante au secondaire). Merci à Jeannine Bellemarre, Marie Fiset, Colette Baribeau, Chantale Mercier et Suzanne Gélinas, qui occupaient précédemment certains de ces postes, pour leur engagement. Merci également à ceux qui ont bien voulu rester au sein du CA pour assurer la continuité. Il s'agit de Réjean Leclair (président), de Noëlle Sorin (représentante universitaire), de Ginette Plessis-Bélaïr (vice-présidente à l'administration), de Manon Veillette (représentante au primaire) et de Renée Gagnon (représentante à l'enseignement en langue seconde).

La première réunion du conseil d'administration a permis aux nouveaux membres de définir les rôles de chacun en plus de se familiariser avec le fonctionnement de l'association en abordant la question des statuts et règlements. Lors de la prochaine rencontre, qui aura lieu en juin, nous établirons notre plan d'action. C'est avec enthousiasme que nous préparons cette nouvelle année à œuvrer pour vous, professeurs de français du Centre-du-Québec.

Rejean Leclair
Président de Centre-du-Québec